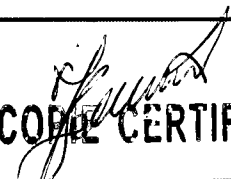


Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/10/2024 - B2024/006439 - 2006 B 00239 - 489 895
573 - ALB CONSEILS

Bilan Actif



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Bilan Actif	Du 01/03/2023 au 29/02/2024			Au 28/02/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	890	890		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	970 699		970 699	535 020
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	971 589	890	970 699	535 020
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	36 300		36 300	48 000
Autres	5 767		5 767	1 569
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 676		4 676	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	46 743		46 743	49 569
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	1 018 333	890	1 017 442	584 589

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/03/2023	Du 01/03/2022
	Au 29/02/2024	Au 28/02/2023
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 100 000	100 000	100 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	10 000	10 000
Réserves :		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres	304 896	379 581
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	477 153	36 065
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	892 049	525 646
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
- Au près des établissements de crédit		1 309
Emprunts et dettes :		
- Financières diverses	50 750	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	5 800	3 213
Dettes :		
- Fiscales et sociales	68 843	54 420
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	125 393	58 943
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 017 442	584 589

Compte de résultat

Compte de résultat	Dt 01/03/2023 au 29/02/2024			Au 28/02/2023
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
- De services	160 417		160 417	182 000
Chiffre d'affaires net	160 417		160 417	182 000
Production : - Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			160 417	182 000
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			14 690	3 081
Impôts, taxes et versements assimilés			1 759	1 544
Salaires et traitements			98 085	83 816
Charges sociales			64 388	51 133
- Amortissements sur immobilisations				
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Dotations aux :				
Autres charges			16	
CHARGES D'EXPLOITATION			178 937	139 574
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-18 520	42 426
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation			59 994	4
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			5	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			435 674	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			495 673	4
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER			495 673	4
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			477 153	42 430

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 29/02/2024	Au 28/02/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		6 365
TOTAL DES PRODUITS	656 090	182 004
TOTAL DES CHARGES	178 937	145 939
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	477 153	36 065

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 29/02/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 1 017 442 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 477 153 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2023 au 29/02/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

filiale la SAS SOCADEL a soldé son plan de continuation

Notre

cette filiale sont tels que nous pouvons reprendre la provision pour dépréciation des titres constatée au moment des difficultés.

Les résultats de

A COMPLETER

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ALB CONSEILS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros

**Siège social : 197, avenue Théodore Braun
(69400) VILLEFRANCHE SUR SAONE**

489 895 573 R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE



PROPOSITION POUR L'AFFECTION DU RESULTAT

De l'exercice clos le 28 FEVRIER 2024 à l'Assemblée Générale Ordinaire 16 JUILLET 2024:

□ Bénéfice net de 477.153 Euros affecté :	
⇒ A titre de dividendes aux Actions pour -----	30.000 €
⇒ Le solde, au poste Autres Réserves -----	447.153 €

⇒ Total du Bénéfice net-----	477.153 €

**RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT VOTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2024**

L'Associé Unique décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice :

□ Bénéfice net de 477.153 Euros affecté :	
⇒ A titre de dividendes aux Actions pour -----	30.000 €
⇒ Le solde, au poste Autres Réserves -----	447.153 €

⇒ Total du Bénéfice net-----	477.153 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à **3,33 Euros** par action (duquel il conviendra de déduire, le cas échéant, les prélèvements sociaux).

Il sera mis en paiement à compter du 02 Août 2024.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende ouvre éventuellement droit, au profit des actionnaires personnes physiques (sur option du contribuable) à l'abattement de 40 %, calculé sur la fraction éligible s'élevant à un montant total de 30.000 Euros, soit 3,33 Euros par action.

Il rappelle les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
28 FEVRIER 2023	3 €	30.000 €	59.994 €
28 FEVRIER 2022	0 €	0 €	0 €
28 FEVRIER 2021	0 €	0 €	0 €

LE PRESIDENT
Laurent BESNARD



ALB CONSEILS
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 €
Siège social : VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400)
197 Avenue Théodore Braun

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 29 février 2024

CFX AUDIT
92 Cours Vitton
69006 LYON

 **Gallo&Associés**

ALB CONSEILS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100 000 €
SIEGE SOCIAL : VILLEFRANCHE SUR SAONE (69400)
197 Avenue Théodore Braun

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 février 2024

A l'Assemblée Générale de la société **ALB CONSEILS**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ALB CONSEILS** relatifs à l'exercice clos le 29 février 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er mars 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « faits caractéristiques » en page 6 de l'annexe qui mentionne la sortie du plan de continuation de la filiale SAS SOCADEL. Cette situation justifiant la reprise sur l'exercice de la provision pour dépréciation des titres.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

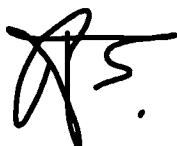
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 24 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

CFX AUDIT

Pierre-Julien BADIN



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/03/2023 au 29/02/2024			Au 28/02/2023
	Brut	Amort. Prov.	-Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	890	890		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	970 699		970 699	535 020
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	971 589	890	970 699	535 020
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	36 300		36 300	48 000
Autres	5 767		5 767	1 569
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 676		4 676	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	46 743		46 743	49 569
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	1 018 333	890	1 017 442	584 589